UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

## Formulaire de demande de dérogation – Évaluation lors de la période d'examen

En vertu du règlement universitaire 8.6.2 (1er cycle), « sauf exception approuvée par le conseil de la faculté », chaque cours offert comprendra trois évaluations dont l'une devra « obligatoirement avoir lieu pendant la session d'examen prévue au calendrier universitaire de l'année en cours » et représenter « au moins 20 % de la note finale ». Ce règlement ne s'applique pas aux cours individualisés (essai, lecture dirigée, étude dirigée, projet spécial, projet d'intégration, stage, travail dirigé, etc.) ou à d'autres cours de nature particulière (art dramatique, musique, etc.). Au 2e et 3e cycles, le règlement universitaire 26.8.2 prévoit que « sauf exception ayant reçu l'aval du conseil de la faculté, l'une des trois évaluations doit obligatoirement avoir lieu pendant la session d'examens prévue au calendrier universitaire de l'année en cours ».

**Les membres du corps enseignant souhaitant demander une dérogation doivent remplir le présent formulaire et le faire parvenir au décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales en prévision d'une réunion du Conseil de Faculté. Il importe de préciser que les motifs doivent être de nature pédagogique.**

**À noter que si l'une des évaluations (travail semestriel, p. ex.) est à rendre *pendant la session d'examen*, vous n'avez pas à soumettre de demande.**

Ce document doit être envoyé directement au vice-doyen de la Faculté, Matthieu LeBlanc, à l'adresse matthieu.leblanc@umoncton.ca **avant le 1er octobre (semestre d'automne) ou le 31 janvier (semestre d'hiver)**.

---

**Nom de la professeure, du professeur, de la chargée ou du chargé de cours :**

**Sigle du cours :**

**Titre du cours :**

**Motif(s) de la demande de dérogation :**

| Signature du responsable du cours | Date | Signature du responsable du programme |
|---|---|---|